



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE FONTAINE (38600), dans un ensemble immobilier situé 101 Avenue Aristide Briand (LES LISERONS),

Un APPARTEMENT en copropriété, situé au 2^{ème} étage, avec cave et place de parking, d'une superficie de 39,91 m².

(cadastré section AL numéro 2, et plus particulièrement les lots n°157-158-159-351)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 21 OCTOBRE 2025 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le Jeudi 9 Octobre 2025 de 16 heures à 17 heures
par le ministère de l'Office SED LEX – Cyril N'KAOUA et Charles CALAS
Commissaires de Justice à GRENOBLE (38000)

MISE A PRIX : 5.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA DES ALPES, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LES LISERONS situé 101 avenue Aristide Briand 38600 FONTAINE, représenté par son syndic en exercice l'agence SYNDIC ECO 38, SARL, RCS n°831 204 110, dont le siège social est situé 334 rue des Vingt Toises 38950 ST MARTIN LE VINOUX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat, **Maître David ROGUET** de la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA–BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de FONTAINE (38600), 101-103 avenue Aristide Briand, dans un ensemble immobilier dénommé LES LISERONS cadastré section AL numéro 2, et plus particulièrement les lots n°157-158-159-351.

- Lot 157 : un appartement au 2^{ème} étage et les 54/10000èmes de la copropriété.
- Lot 158 : une cave en sous-sol et les 2/10000èmes de la copropriété.
- Lot 159 : inter palier et les 1/10000èmes de la copropriété.
- Lot 351 : un parking n°71 et les 2/10000èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître David ROGUET, avocat associé de la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA- BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 10 Février 2025.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 5.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66
www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.***